



États généraux des services publics territoriaux

Journée du 11 décembre 2025.

31 participants (5 syndicats territoriaux sur les 6 du département, une UL, UD, 2 élus, représentant CFR, correspondant de la fédération, CSD54 et CSD70)

En souligné, ce qui apparaissait à plusieurs reprises.

1. Rôle des services publics territoriaux

- a. Rôle majeur de l'attractivité territoriale (maillage des services publics) pour attirer les familles ou des entreprises.
- b. Essentiel : répondre aux besoins des usagers, c'est souvent le service essentiel dans les villes et villages. Apporter de la vie au village : culture, sport, loisirs, choix d'activités.
- c. Proximité et gratuité des services pour les usagers, répartition géographique des services publics. Cette proximité est essentielle pour réduire l'empreinte carbone.
- d. Accompagnement dans la vie quotidienne : internet (résorber la fracture numérique), information aux usagers, dépendance, petite enfance. Utilité et rôle social. Disponibilité pour le public.
- e. Bien commun, égalitaire, neutre, gratuit.
- f. Les missions de sécurité ne sont pas celles de la territoriale, le régalien doit retourner à l'État (police). Redéfinir et préciser les missions de proximité de la police municipale.
- g. Remettre le service de l'eau en régie publique, de même que les ordures ménagères, les barrages hydroélectriques, l'entretien des espaces verts, les repas à domicile, les pompes funèbres. Les services publics doivent être là de la naissance à la mort.
- h. Relais de l'État dans les territoires.
- i. Former les élus pour qu'ils soient plus compétents.
- j. Renforcer le lien industrie / services publics.
- k. C'est la richesse de ceux qui n'ont rien.
- l. Création d'emplois de proximité par les collectivités pour les privés d'emploi du territoire (dans de bonnes conditions).
- m. Protéger, secourir (SDIS).

2. Rétablir et renforcer le statut

- a. Méconnaissance du statut par les agents. Il leur faudrait plus de formations et d'informations pour connaître leurs droits et leurs devoirs, tout au long de leur carrière et pas seulement lors de la formation d'intégration.
- b. Problème des reçus/collés aux concours (non nommés à la suite de l'obtention, problème de la période des trois ans).
- c. Évolution de carrière trop souvent liée à l'appréciation du supérieur hiérarchique.
- d. Ne plus individualiser les carrières et rémunérations (RIFSEEP).
- e. Abrogation de la loi du 6 août 2019 : emplois titulaires, rémunération statutaire (égalité salariale homme-femme), formation continue, déroulement de carrière, CNRACL.

- f. Reconnaissance des compétences acquises au lieu de sous-traiter. Reconnaissance des fonctionnaires, redorer leur image pour les services rendus, valoriser leur travail.
- g. Encourager les agents à se syndiquer et protéger les syndiqués réellement.
- h. Protéger les fonctionnaires face aux élus.
- i. Arrêter l'externalisation et privatisation (espaces verts, entretien, eau potable par exemple).
- j. Arrêter le développement de l'insertion et territoire zéro chômeur : fragilise l'emploi des fonctionnaires en favorisant le travail précaire.

3. Salaires, traitements et pensions

- a. Augmentation du point d'indice à 6 €.
- b. Embauche à 2 000 € brut.
- c. Tassement des grilles : 8 ans sans augmentation ça suffit !
- d. Intégration des primes dans la rémunération et le calcul des retraites.
- e. Transformer les primes en traitement.
- f. Transparence sur les salaires.
- g. Embauche des cadres A à 1 700 € / 1 800 € peu attractive.
- h. Évolution de carrière garantie (campagnes de promotion).
- i. Plus de gratuit dans la société : garderie, transport, mutuelle etc.
- j. Fin de la carence et de la perte de 10% du traitement en cas de maladie.
- k. Indemnisation du travail de nuit et week-end (notamment SDIS).
- l. Indexation des salaires sur l'inflation.
- m. Déplafonnement de la bonification : un an de gain pour la retraite déplafonnée à 5 ans de bonification même si 40 ans de service.
- n. Retraite progressive pour toutes les filières.
- o. NBI harmonisées vers le haut pour toutes les fonctions publiques.
- p. Politique RH différente selon les employeurs.
- q. Défendre la pension de réversion.
- r. Défendre la particularité statutaire de la retraite (CNRACL) : calcul sur les six derniers mois.
- s. 75 % du traitement et retraite à 60 ans, dans le public comme dans le privé.

4. Conditions de travail

- a. Améliorer la prévention.
- b. DUERP à jour.
- c. Avoir suffisamment d'agents pour exercer les missions. Des missions adaptées au temps de travail.
- d. Être écouté-e.
- e. Sur le modèle du privé, avoir GPEC / GVT (Glissement Vieillesse Travail) / GEPPMM (Gestion des Emplois Parcours Pro et Mixité des Métiers).
- f. Pour les SDIS, un changement de poste équivaut à un changement de caserne donc beaucoup de kilomètres, de fatigue, de risques, de pollution et d'éloignement familial.
- g. Inclure les agents dans l'achat de matériel, des EPI (régulièrement remplacés).
- h. Adapter le travail et les horaires en fonction de la météo.
- i. Améliorer l'environnement de travail, l'ergonomie, avoir du matériel adapté, pour les gauchers notamment.
- j. Rendre obligatoire les consultations médicales d'experts (ergonomes, podologues etc.) prescrites par la collectivité.

- k. Imposer des thèmes de prévention obligatoires pour libérer la parole et limiter les arrêts (RPS, TMS etc.)
- l. Les locaux sont parfois vétustes, insalubres de certains bâtiments publics (moisissures, présence de rats).
- m. Avoir des douches (après une journée de travail, après un trajet en vélo pour venir au travail). Avoir des WC genrés.
- n. Revenir sur les Lignes Directrices de Gestion.
- o. Revoir le management.
- p. Faciliter le parcours militant.

5. Temps de travail

- a. 32h payées 35h, sur 4 jours.
- b. Revaloriser le travail du dimanche et de nuit.
- c. Arrêt des badgeuses.
- d. Encadrement et suivi du télétravail : tous les postes ne sont pas télétravaillables, l'employeur doit fournir le matériel. Avantage : flexibilité, attractivité, réduction des trajets et des risques routiers. Inconvénients : éloignement du public.
- e. Réserver le travail de nuit pour les nécessités absolues (hôpitaux ou chantiers routiers par exemple), y compris dans le privé.
- f. Horaires permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle.
- g. 6^{ème} semaine de congés payés.
- h. Retraite à 60 ans.
- i. Réserver les heures supplémentaires appliquées trop régulièrement aux réels surcroits d'activité et les remplacer par des embauches.

6. Santé au travail

- a. Visites médicales annuelles, approfondies et adaptées à l'emploi et aux missions.
- b. Mise à jour des registres et Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels.
- c. Adaptation des postes de travail à la santé et à l'âge des agent-es.
- d. Sécurité au travail, surtout pour les plus jeunes (apprentis, apprenants, stagiaires, alternants) : développer la formation santé et sécurité au travail. Prévention.
- e. Reclassement des salariés inaptes, arrêt des licenciements sous prétexte d'inaptitude professionnelle.
- f. Entretien du matériel, ergonomie des postes.
- g. Formaliser les remontées de terrain vers la hiérarchie.
- h. Meilleure reconnaissance des maladies professionnelles et accidents de travail.
- i. Respect du minima de l'embauche des personnes handicapées (6 %).
- j. Mettre fin au non remplacement des agent-es.
- k. Veiller à bien répartir la charge de travail, étudier l'impact d'une suppression de poste dans les instances de la collectivité.
- l. Suivi psychologique des harceleurs. Suspension des harceleurs. Moins de petits chefs toxiques.
- m. Sensibiliser les managers à l'usure professionnelle.
- n. Prise en charge de la mutuelle et prévoyance à 100 %.

7. Déroulement de carrière, reconnaissance des qualifications, formation professionnelle et concours

- a. Embaucher et rémunérer au niveau du diplôme. Ce point fait débat (statut = concours).
- b. Passage de grade automatique une fois l'ancienneté acquise et non au bon vouloir de la collectivité.
- c. Harmoniser le fonctionnement de toutes les communes, mêmes Lignes Directrices de Gestion.
- d. Meilleure valorisation des acquis professionnels et de l'expérience (parcours syndical, associatif).
- e. Reconnaissance du parcours syndical dans la carrière.
- f. Transparence dans les avancements de grade et promotion interne, publication des tableaux annuels d'avancement de grade.
- g. Rendre accessible la formation professionnelle (remplacement au poste pour avoir le temps de se former).
- h. Financement de la formation à 1 % employeur.
- i. Garantie du bénéfice du concours pour éviter les reçus/collés.
- j. Décloisonner les spécialités de concours (comment un responsable communication peut maîtriser les finances publiques ?).
- k. Construction d'une bibliothèque de compétences au profit des agents qui changent de filière.

8. Attractivité

- a. Revalorisation du point d'indice à 6 €.
- b. SDIS : mobilité imposée en cas d'avancement au grade supérieur.
- c. SDIS : reconnaissance du travail fait (24h de travail = 17h payées, nuits et weekend non payés).
- d. SDIS : suivi médical non performant.
- e. Revalorisation de l'image du fonctionnaire.
- f. Sécurité de l'emploi remise en question.
- g. Dispositif passerelle entre les différentes fonctions publiques qui n'est pas équitable.
- h. Gain de trimestres pour les pompiers volontaires.
- i. Meilleur déroulement de carrière.
- j. Prise en compte de la pénibilité.
- k. Prise en charge de la protection sociale.
- l. Lien social à développer. Les fonctionnaires sont souvent en première ligne pour recueillir les doléances et les colères des usagers.
- m. Quels avantages pourraient avoir les fonctionnaires territoriaux ? Logement, redevance ordures ménagères, activités culturelles ?... Pour exemple, les agents EDF paient 10 % de leur électricité.

9. Retraite

- a. Prendre en compte les annuités, pas l'âge. Retour aux 37,5 ans.
- b. Compter les années d'études dans le calcul des annuités.
- c. Prendre en compte les carrières longues, la pénibilité.
- d. Augmenter les salaires pour augmenter les cotisations. Élargir l'assiette des cotisations
- e. Intégrer les primes dans le calcul des retraites.
- f. Remettre la catégorie active pour les agents.
- g. Fin des exonérations sans contrepartie pour les entreprises.
- h. Gestion de la sécurité sociale uniquement par les salariés.
- i. Intégration des mutuelles dans la sécu (100 % sécu).
- j. Mise en place d'une sécurité sociale professionnelle pour assurer les trimestres de cotisations.

- k. Prévoir le vieillissement de la population : plan dépendance, maisons de retraite et personnel suffisant et bien payé pour s'en occuper.
- l. SDIS : déplaçonner la bonification des cotisations retraite.
- m. Faciliter les retraites progressives.

10. Égalité entre les femmes et les hommes

- a. Différence de rémunération selon les filières : les carrières masculines sont mieux rémunérées et ont plus de primes parce que les filières à majorité féminines sont moins bien valorisées.
- b. Peu de femmes dans les postes à responsabilité (freins familiaux pour les formations, temps partiel), les A+ sont souvent des hommes.
- c. Transparence sur les salaires.
- d. Revoir l'éducation garçons/filles (crèche, école etc.).
- e. Organiser une plus grande mixité dans les emplois à majorité masculine ou féminine.
- f. Valoriser les emplois moins qualifiés et reconnus (petite enfance, entretien des locaux) pour attirer les hommes.
- g. Avoir une politique contre la précarisation des emplois féminins et leurs conséquences.
- h. Combattre le patriarcat et le capitalisme.
- i. Favoriser le congé menstruel.

11. Financement (services publics territoriaux et collectivités)

- a. Taxer les riches.
- b. Revoir les dotations de l'État, en baisse, qui se traduisent par une perte de moyens des collectivités territoriales.
- c. Taxer les transactions financières pour financer les services publics (taxe Tobin à 0,1 % ou autre).
- d. Revoir la contribution des entreprises.
- e. Permettre aux collectivités de décider de leurs recettes (levier sur l'impôt).
- f. Plus d'autonomie aux collectivités pour combattre l'austérité imposée.
- g. Considérer les salaires comme un investissement dans les services publics.
- h. Revoir les exonérations fiscales, traquer les évasions fiscales pour pouvoir financer les services publics.
- i. Affecter les budgets de l'armée vers les collectivités.
- j. Revoir la taxation sur les successions (à la hausse pour les plus riches, à la baisse pour les plus pauvres).
- k. Mieux répartir les budgets en fonction des besoins (système de péréquation).

12. Lutte contre les politiques et les idées d'extrême droite, dangers de la banalisation, combattre les discours populistes

- a. Les habitants se sentent délaissés en zone rurale et sont attirés par le prêt à penser des partis d'extrême droite (sentiment d'abandon).
- b. Associer les personnalités d'origines diverses dans les assemblées des collectivités. Se remettre en cause, y compris à la CGT dans notre manière de fonctionner, de militer.
- c. Déconstruire le discours des partis d'extrême droite, dénoncer son imposture (différence entre le discours et les actes, c'est un parti capitaliste).

- d. Développer la culture et l'éducation.
- e. Démocratiser l'information en luttant contre les médias détenus par les milliardaires qui diffusent les idées d'extrême droite.
- f. Réindustrialiser.
- g. Dénoncer les actes racistes et homophobes dans la fonction publique, appliquer la loi.
- h. Pas de discrimination à l'embauche.
- i. Conserver le statut qui permet de refuser un ordre manifestement illégal.
- j. Montrer que les gens veulent des services publics, l'égalité, l'équité, l'écologie, des écoles, des hôpitaux : ce n'est pas le programme de l'extrême droite.
- k. Développer la solidarité entre les gens/habitants/travailleurs/comité de quartier.
- l. Continuer à montrer son opposition.
- m. Stopper la politique de rentabilité des services publics (hôpital par exemple).
- n. Augmenter les maisons France service (services publics en milieu rural).

13. Loi de transformation de la fonction publique

- a. Disparité entre les collectivités (1607 h / RTT 35h).
- b. Loi = porte ouverte aux contractuels : précarisation de l'emploi, perte de compétences et fragilisation du statut de fonctionnaire.
- c. Le contrat de projet crée en 2019 qui précarise.
- d. Les élus des petites communes ne respectent souvent pas la loi par méconnaissance ou malveillance (plus souvent que les grosses communes).
- e. Problème des primes qui dévalorisent la rémunération.
- f. Disparition de certaines instances représentatives et de la parité dans ces instances.
- g. Abrogation de la loi du 6 août 2019.

14. Transition écologique et impacts

- a. Transformation et création d'emplois vers des emplois qui contribuent à la transition écologique. Pérenniser ces emplois plutôt que de faire des contrats de projet.
- b. Développer le fret ferroviaire et les transports en commun (ouvriers, scolaires).
- c. Diriger le budget vers la transition écologique plutôt que l'armement.
- d. La pollution, agricole intensive notamment, dégrade la santé et augmente le coût du service public, notamment la santé.
- e. Remettre en service les turbines électriques dans les Hautes Vosges (régie électrique municipale).
- f. Intégrer une démarche de mesure de l'impact environnemental dans les missions de service public, avec des indicateurs précis.
- g. Ne plus baser l'économie uniquement sur la croissance.
- h. Favoriser le partage plutôt que l'individuel (voiture partagée, covoiturage avec planning facilitant).
- i. Favoriser la proximité du lieu de travail et de l'habitation.
- j. Sécuriser les déplacements à vélo.
- k. Moins de plastique, moins de viande dans les cantines.
- l. Isolation du bâti, lumière naturelle.
- m. Revoir l'utilisation des voitures de service avec des plannings pour une utilisation collective plutôt qu'individuelle.
- n. Éco-conception des nouvelles constructions (BBC, récupération des eaux pluviales).

15. Émancipation des salarié-es : CASC (Comité d'activités sociales et culturelles) et action sociale

- a. Favoriser l'accès à la culture, loisirs, sports : bien-être au travail avec temps de sport et activités sur le temps de travail comme dans le privé.
- b. Billetterie, commandes groupées.
- c. Chèques cadeaux, chèques vacances.
- d. Accès aux prêts, accès facilité au logement.
- e. Aide, appui juridique.
- f. Créer des lieux de débats collectifs (salle de jeu, salle partagée, salle de loisirs).
- g. Consacrer 3 % du budget à l'action sociale.
- h. Création de crèche/garderie au sein de la collectivité.
- i. Cantine municipale.
- j. Soutien aux agents victimes de violence familiale.
- k. Soutien lors d'évènements familiaux (décès, naissance, mariage).
- l. Aide aux retraités, personnes dépendantes, handicapées.
- m. Vraie mutuelle pour la fonction publique territoriale (comme pour les militaires ou la police).

16. Surexposition à la communication et droit à la déconnexion

- a. Obliger les agents à ne pas répondre aux mails et messages hors de leur temps de travail.
- b. Fournir le matériel nécessaire (PC, téléphone pro) pour que le matériel personnel ne soit pas utilisé.
- c. Arrêter les forfaits jour pour les cadres.
- d. Revoir les horaires de réunion (moins tard).
- e. Ne pas donner son numéro de portable ou mail personnel.
- f. Limiter la liste des destinataires des mails et utiliser systématiquement la fonction copie cachée.
- g. SDIS : le double engagement sapeur-pompier pro et volontaire pour évoluer professionnellement pose le problème du temps disponible pour vie personnelle / vie familiale.
- h. SDIS : communication culpabilisante (message d'alerte à l'ouverture du portail internet SDIS : « Attention ! Votre centre reste en difficulté. » vise à se rendre disponible).
- i. Réception des courriers recommandés à domicile.
- j. Culpabilisation des agents s'ils ne se rendent pas disponibles, même hors temps de travail.